



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur WALLET Benoît en tant que serveur en restauration du 06 au 07 mai 2022 et en tant que cuisinier le 10 mai 2022,
- Madame DELPECH Celtina en tant que serveuse en restauration du 10 au 15 mai 2022,
- Madame ZENNEVORT Lucie en tant que serveuse en restauration du 14 au 15 mai 2022,
- Monsieur MECEGUER Téo en tant que serveur en restauration du 14 au 15 mai 2022,
- Madame RAFFIN Émilie en tant qu'agent d'entretien du 09 mai au 04 septembre 2022,
- Monsieur AUBERT Ludovic en tant que surveillant de baignade le 15 mai 2022,

Fait à Jonzac,
Le **06 MAI 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON